|  |
| --- |
| **MARCHE PUBLIC DE SERVICE**  **Procédure n° 2025034**  **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**  **Le pouvoir adjudicateur :**  CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L’IMAGE ANIMEE (CNC)  291, boulevard Raspail  75 675 Paris Cedex 14  **Objet du marché public :**  Création de contenus rédactionnels en faveur de l’éducation et la sensibilisation aux images et réalisation des prestations associées  **Codes CPV :**  92310000-7 Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires.  92312210-6 Services prestés par les auteurs.    **Date limite de remise des plis :**  **4 août 2025**  **à 19h00**  **Attention :**  **\* les plis doivent obligatoirement être remis par voie électronique**  **\* Les candidats doivent déposer leur offre à partir d’un poste respectant les prérequis techniques du profil d’acheteur du CNC.**  **\* les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier moment pour remettre leurs offres afin de tenir compte des temps de chargement. Le temps de chargement et les éventuels problèmes de dépôt des offres doivent être anticipés par les candidats.**  **ANNEXES :**   * + Annexe 1 : Exigences relatives à la signature électronique   + Annexe 2 : Cas des candidats établis en France   + Annexe 3 : Cas des candidats non établis en France   + Annexe 4 : Cadre de mémoire technique (CMT)   + Annexe 5 : Cadre de présentation de l’équipe (CPE)   + Annexe 6 : Questionnaire environnementale (QE)   + Annexe 7 : Détail quantitatif estimatif (DQE) |

**SOMMAIRE**

[Article 1. Acheteur public 4](#_Toc201767706)

[Article 2. Etendue du marche public 4](#_Toc201767707)

[2.1. Objet du Marché public 4](#_Toc201767708)

[2.2. Allotissement 4](#_Toc201767709)

[2.3. Forme et montant du Marché public 4](#_Toc201767710)

[2.4. Procédure 4](#_Toc201767711)

[2.5. Durée du Marché public 4](#_Toc201767712)

[Article 3. Contenu du dossier de consultation (DCE) 4](#_Toc201767713)

[Article 4. Retrait du dossier de consultation 5](#_Toc201767714)

[Article 5. Modifications du dossier de consultation 5](#_Toc201767715)

[Article 6. Echanges avec les candidats 5](#_Toc201767716)

[6.1. Renseignements complémentaires 5](#_Toc201767717)

[6.2. Autres communications 5](#_Toc201767718)

[Article 7. Modalités de présentation des réponses 6](#_Toc201767719)

[7.1. Langue 6](#_Toc201767720)

[7.2. Groupement d’entreprises 6](#_Toc201767721)

[7.3. Précisions concernant la sous-traitance 6](#_Toc201767722)

[7.4. Options 6](#_Toc201767723)

[7.5. Variantes 6](#_Toc201767724)

[7.6. Echantillons 6](#_Toc201767725)

[7.7. Visite sur site 6](#_Toc201767726)

[7.8. Signature des documents 6](#_Toc201767727)

[7.9. Délai de validité des offres 7](#_Toc201767728)

[Article 8. Modalités de remise des plis 7](#_Toc201767729)

[8.1. Contenu des plis 7](#_Toc201767730)

[8.2. Choix du mode de transmission des plis 7](#_Toc201767731)

[8.3. Date et heure limites de remise des plis 7](#_Toc201767732)

[8.4. Remise des plis par voie électronique 7](#_Toc201767733)

[8.4.1. Utilisation du profil d’acheteur du CNC 7](#_Toc201767734)

[8.4.2. Copie de sauvegarde 7](#_Toc201767735)

[8.4.3. Formats de fichier 8](#_Toc201767736)

[8.4.4. Présentation et organisation des dossiers remis par voie électronique 8](#_Toc201767737)

[8.4.5. Références horaires utilisées 9](#_Toc201767738)

[Article 9. Documents à remettre par les candidats 9](#_Toc201767739)

[9.1. Dossier relatif à la candidature 9](#_Toc201767740)

[9.1.1. Contenu du dossier de candidature 9](#_Toc201767741)

[9.1.2. En cas de co-traitance 10](#_Toc201767742)

[9.1.3. En cas de sous-traitance 10](#_Toc201767743)

[9.1.4. Exonération 11](#_Toc201767744)

[9.2. Dossier relatif à l’offre 12](#_Toc201767745)

[9.3. Clause Diversité et Egalité 12](#_Toc201767746)

[Article 10. Analyse des réponses 13](#_Toc201767747)

[10.1. Examen des candidatures 13](#_Toc201767748)

[10.2. Examen des offres 13](#_Toc201767749)

[10.2.1. Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables 13](#_Toc201767750)

[10.2.2. Pondération des critères 13](#_Toc201767751)

[Article 11. Négociation 15](#_Toc201767752)

[Article 12. Attribution du marché public 15](#_Toc201767753)

# Acheteur public

**Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC)**

Service du Budget - Département achats & marchés (DAM)

291, Boulevard Raspail

75 675 Paris cedex 14

# Etendue du marche public

## Objet du Marché public

Le marché a pour objet la création de contenus rédactionnels en faveur de l’éducation et la sensibilisation aux images et réalisation des prestations associées.

## Allotissement

Le présent marché n’est pas alloti.

## Forme et montant du Marché public

Le présent Marché public prend la forme d’un accord-cadre multi attributaire exécuté à bons de commande.

Le nombre maximum d’attributaire est fixé à 3, sous réserve d’un nombre suffisant de candidatures te d’offres.

Le marché public est conclu sans minimum et avec un maximum fixé à 800 000 € HT sur toute sa durée, reconductions comprises.

A titre informatif et non contractuel, le montant du marché est estimé à 500 000 € HT sur toute sa durée.

## Procédure

Le présent marché public est passé selon une procédure adaptée en application des articles R. 2123‑1‑3°, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2131-12-2° du Code de la commande publique.

En effet, les prestations objet du marché figure dans la liste des code CPV visés à l’article I de l’annexe 3 au code de la commande publique : « Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques » dans la catégorie suivante :

* 2. Services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé :
  + de 92000000-1 à 92700000-8 [Services récréatifs, culturels et sportifs].

## Durée du Marché public

La durée initiale du marché est de 12 mois à compter de sa date de notification. Il est renouvelable tacitement trois fois pour une durée 12 mois à chaque reconduction.

# Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes :
  + Annexe 1 : Exigences relatives à la signature électronique ;
  + Annexe 2 : Cas des candidats établis en France ;
  + Annexe 3 : Cas des candidats non établis en France ;
  + Annexe 4 : Cadre de mémoire technique (CMT) ;
  + Annexe 5 : Cadre de présentation de l’équipe (CPE) ;
  + Annexe 6 : Questionnaire environnementale (QE) ;
  + Annexe 7 : Détail quantitatif estimatif (DQE) ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe :
  + Annexe 1 : Questionnaire « Egalité et diversité » ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
* L’acte d'engagement et son annexe :
  + Annexe 1 : BPU ;
* Les formulaires DC1, DC2 et DC4 ;
* Les notices explicatives des formulaires DC1, DC2, DC4 et ATTRI1.

# Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement et en libre accès sur le profil d’acheteur du CNC, la plate-forme des achats de l’Etat « PLACE » :

https://www.marches-publics.gouv.fr.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CNC, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .pdf, et/ou .rtf, et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip), ainsi que les .doc et .xls.

# Modifications du dossier de consultation

Des modifications de détails peuvent être apportées par le CNC au dossier de consultation, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Le CNC informe les candidats dans des conditions respectueuses du principe d’égalité.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, les dispositions du présent article sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

# Echanges avec les candidats

## Renseignements complémentaires

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats tout au long de la procédure, il n’est répondu par téléphone qu’aux questions élémentaires.

Toute question relative à la présente consultation doit être transmise obligatoirement par le biais de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CNC à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées au plus tard neufs (9)jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse est donnée via la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CNC, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation via la plateforme.

* + **Pour les renseignements d’ordre administratif uniquement :**

Département des achats et marchés (DAM)

Tél : 01.44.34.37.74

Courriel : [marchespublics@cnc.fr](mailto:marchespublics@cnc.fr)

## Autres communications

Les notifications et communications durant la consultation peuvent s’effectuer selon les modalités définies par le CNC via la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CNC, ou sous la forme de télécopie, courrier électronique, ou courrier postal.

# Modalités de présentation des réponses

## Langue

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l’appui de l’offre doivent être rédigés en langue française. Il en est de même pour les correspondances, factures, modes d'emploi et autres.

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française. Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d’une traduction en langue française.

## Groupement d’entreprises

En application des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du Code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

En application de l’article R. 2142 24 du Code de la commande publique, un mandataire doit être désigné, quelle que soit la forme du groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

En application de l’article R. 2142-21 du Code de la commande publique, un même candidat ne peut pas agir à la fois :

* En qualité de candidat individuel et de membre d’un ou plusieurs groupements ;
* En qualité de membre de plusieurs groupements.

En application de l’article R. 2142-26 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du Marché public, à l’exception de l’hypothèse mentionnée au même article.

## Précisions concernant la sous-traitance

Les candidats peuvent présenter leurs sous-traitants au CNC lors de la remise des plis, ou en cours d'exécution du Marché public.

La présentation de chaque sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment complété et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant, ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Il est également joint les attestations établissant que le sous-traitant est à jour de ses obligations fiscales et sociales et dispose d’une assurance contre les risques professionnels.

## Options

Le présent marché ne comporte pas d’option.

## Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## Echantillons

Le candidat doit remettre les rédactions définies dans le CMT.

## Visite sur site

Aucune visite sur site n’est prévue.

## Signature des documents

Au stade de la remise des plis, les candidats n’ont pas l’obligation de signer leurs documents. Ils sont néanmoins vivement encouragés à le faire.

En cas de remise des offres par voie dématérialisée ou sur un support électronique, les candidats sont invités :

* à signer électroniquement leurs documents ;
* à signer l’acte d’engagement en version pdf au moyen d’un outil de signature apposant la signature dans le document pdf et non en générant un fichier associé.

Pour être valide, la signature électronique des documents est effectuée dans les conditions définies en annexe 1 au présent RC.

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

# Modalités de remise des plis

## Contenu des plis

Les plis des candidats doivent contenir les éléments relatifs à la candidature, ainsi que ceux relatifs à l’offre, tels que définis à l’article 9 du présent RC.

## Choix du mode de transmission des plis

**Les plis des candidats** (comprenant les documents relatifs à leur candidature et leur offre) **doivent être transmis par voie électronique.**

## Date et heure limites de remise des plis

Le pli du candidat doit parvenir au CNC **avant la date et l’heure limites de réception indiquées en page de garde.**

Les plis réceptionnés après la date et l’heure limites ne sont pas retenus.

## Remise des plis par voie électronique

### Utilisation du profil d’acheteur du CNC

Le pli du candidat est déposé sur la plateforme dématérialisée : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

**Le pli ne peut en aucun cas être transmis par télécopie, messagerie électronique, ou un autre site.**

|  |
| --- |
| L’attention des candidats est attirée sur le fait que :   * Les délais de transmission par voie électronique peuvent prendre plusieurs heures, en fonction de la taille des fichiers. Il est recommandé d’anticiper ce délai de transmission, la plateforme de dématérialisation rejetant toute offre arrivée hors délais. * Les documents scannés doivent présenter un niveau de définition suffisant pour en garantir la lisibilité. * La remise des plis par voie électronique nécessite la signature électronique de certains documents dans les conditions définies en annexe 1 au présent RC. |

### Copie de sauvegarde

1. **Remise de la copie de sauvegarde**

Parallèlement à l’envoi électronique de leurs plis électroniques, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans les conditions fixées par l’arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le même délai que celui prescrit à l’article 8.3 « Date et heure limites de remise des plis ».

La copie de sauvegarde peut être :

* Sur support physique électronique (cédérom, DVD Rom, clé USB) ;
  + *Dans ce cas, les documents figurant sur ce support peuvent être signés électroniquement dans les conditions prévues à l’annexe 1 « Signature électronique »*
* Ou bien sur support papier.
  + *Dans ce cas, les documents figurant sur ce support peuvent être signés en original*

Cette copie est transmise sous pli scellé à l’adresse figurant à l’article 1 du présent RC et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

|  |
| --- |
| **Copie de sauvegarde**  **Procédure n° 2025034**  **RESSOURCES PEDAGOGIQUES**  **Nom ou dénomination du candidat** |

1. **Ouverture de la copie de sauvegarde**

Conformément à l’arrêté précité, la copie de sauvegarde peut être ouverte :

* Lorsqu’un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans les documents relatifs à la candidature, ou relatifs à l’offre transmise par voie électronique ;
* Ou lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

|  |
| --- |
| Il est fortement recommandé aux candidats d'adresser cette copie de sauvegarde, car elle n'engendre pas de réel surcoût ni charge de travail supplémentaire et permet de parer à toute éventualité ; |

### Formats de fichier

Les formats acceptés sont les suivants : .zip, .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

* Formats exécutables, .exe, .com, .scr ;
* Macros ;
* ActiveX, Applets, scripts, etc.

### Présentation et organisation des dossiers remis par voie électronique

|  |
| --- |
| Pour faciliter et assurer l’efficacité de la dématérialisation de la consultation, il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :   * Enregistrer sous la forme d’un fichier .zip l’ensemble des documents relatifs à la candidature et à l’offre ; * Nommer les fichiers selon les modalités suivantes :   + Pour le fichier Zip : ***2025034.nom du candidat (sans accent).zip***   + Pour chaque pièce incluse dans le fichier : ***2025034.nom du candidat (sans accent).Nom de la pièce (dc1, dc2etc).extension*** * Pour les envois dont les poids de fichiers sont importants, prévoir un délai nécessaire pour la transmission électronique ; * Dans l’hypothèse où les candidats prévoient d’insérer dans le « dossier candidature » ou dans le « dossier offre » des documents qui ne sont pas des fichiers informatiques, ils doivent les scanner avec une définition adaptée à la fois à la lisibilité et au poids de l’image obtenue. |

Le non-respect du présent article n’entraîne pas le rejet des candidatures et/ou des offres.

### Références horaires utilisées

La transmission des documents fait l'objet d'un accusé de réception électronique envoyé à l'adresse électronique fournie lors de son enregistrement par le candidat. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent du site de dépôt.

Le CNC ne peut être tenu responsable des dommages, troubles et autres dégâts, directs ou indirects qui pourraient résulter de l’usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

# Documents à remettre par les candidats

Il est souhaité que **les candidats remettent leurs documents au format Word, Excel** ou équivalent,a l’exception des documents signés électroniquement pour lesquels il est préféré une signature sur un format PDF.

Si un candidat remet un document dans un format figé de type .pdf, il est souhaité qu’il joigne également un double dans une version informatique exploitable de type Word, Excel ou équivalent.

## Dossier relatif à la candidature

### Contenu du dossier de candidature

La candidature comprend les documents suivants dûment complétés :

1. **Le formulaire DC1,** joint au DCE, dûment complété, ou l’ensemble des renseignements demandés dans ce formulaire et notamment :
   * Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement ;
   * Une déclaration sur l’honneur du candidat individuel et, le cas échéant, de chaque membre du groupement, pour justifier qu’il n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;
2. Pour le candidat et, le cas échéant, chaque membre du groupement : **le formulaire DC2,** joint au DCE, dûment complété, ou l’ensemble des renseignements demandés dans ce formulaire dont :
   * Le chiffre d’affaires sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent ;
   * Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années ou équivalent ;
   * Une liste des principales prestations fournies au cours des trois dernières années en rapport avec l’objet du marché.
3. En cas de sous-traitance : le candidat peut appliquer les dispositions de l’article 9.1.3 du présent RC.

Dans la mesure où ils seront nécessaires à l’attribution du marché public (cf. article 11 du RC), le candidat est également invité à remettre, dès le dépôt de son pli, les documents suivants :

1. Un **extrait k-bis,** ou un extrait du registre professionnel sur lequel le candidat est inscrit ;
2. Une **attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité ;
3. Les **attestations fiscales et sociales** dont le détail figure en annexe 2 et 3 du présent RC ;
4. Un **RIB**;
5. La **liste nominative des travailleurs étrangers**, employés par l'entreprise et soumis à autorisation de travail, ou une attestation de non-emploi de salariés étrangers selon la situation ;
6. Le cas échéant, les documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (par exemple : extrait Kbis et délégation de signature) ;
7. Le cas échéant, les habilitations du mandataire par les membres du groupement.

Tous les éléments peuvent être fournis au moyen d’un document unique de marché européen (DUME) le cas échéant.

Les notices explicatives des documents DC1, DC2, DC4 sont jointes au DCE.

### En cas de co-traitance

**Dans le cadre d’un groupement,** chaque membre devra fournir :

* Un formulaire DC2, ou l’ensemble des renseignements demandés dans ce formulaire (élements visés au 2 de l’article 9.1.1 du RC) ;
* **Les documents attestant des pouvoirs** des personnes habilitées à engager les membres du groupement (extrait Kbis, délégation de signature) ; ces documents peuvent être remis au stade de l’attribution ;
* **Les habilitations du mandataire** **par les membres du groupement** ;
* Le cas échéant, un formulaire DC1 si le formulaire DC1 remis par le candidat ne comporte pas la désignation du membre du groupement (cf. point E de la notice explicative du formulaire DC1).

### En cas de sous-traitance

Si le candidat ou le membre d’un groupement d’opérateurs économiques souhaite avoir recours au service d’un ou de plusieurs sous-traitants pour l’exécution de certaines parties du Marché public, il doit obtenir l’acceptation préalable de chaque sous-traitant, ainsi que l’agrément de leurs conditions de paiement par le CNC.

Si un candidat ou le membre d’un groupement d’opérateurs souhaite que les capacités de ses sous- traitants soient prises en compte pour apprécier ses capacités professionnelles, techniques et fianncières, il doit :

1. **Justifier des capacités de son sous-traitant** par tout moyen ;
   * **Afin de prouver les capacités de son sous-traitant,** le candidat peut notamment remettre un formulaire DC2 comportant les éléments visés au 2 de l’article 9.1.1 du RC ;
2. **Apporter la preuve qu’il disposera des capacités de son sous-traitant** pour l’exécution du Marché public par tout moyen.
   * **Afin de prouver qu’il disposera des capacités de son sous-traitant**, il peut notamment :
     + Remplir la partie G du formulaire DC 2 pour chacun de ses sous-traitants ;
     + Remettre un formulaire DC4, dûment complété et signé, pour chacun de ses sous-traitants.

### Exonération

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le CNC peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel, ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

## Dossier relatif à l’offre

Il est souhaité que **les candidats remettent leurs documents au format Word, Excel** ou équivalent,a l’exception des documents signés électroniquement pour lesquels il est préféré une signature sur un format PDF.

Si un candidat remet un document dans un format figé de type .pdf, il est souhaité qu’il joigne également un double dans une version informatique exploitable de type Word, Excel ou équivalent.

L’offre comprendra les pièces suivantes, dûment complétées :

1. **L’annexe 1 à l’acte d’engagement : BPU,** joint au dossier de consultation, dument complété, **au format Excel** ou équivalent ;
2. **L’annexe 4 au RC : Cadre de mémoire technique (CMT)**, joint au dossier de consultation, dument complété, **au format WORD** ou équivalent et ses annexes :
   * Annexe 1 - NOMDUCANDIDAT.Jeune.Juliette
   * Annexe 2 - NOMDUCANDIDAT.Azur.et.Asmar
   * CV des candidats
3. **L’annexe 5 au RC : Cadre de présentation de l’équipe (CPE)**, joint au dossier de consultation, dument complété, **au format WORD** ou équivalent ;
4. **L’annexe 6 au RC : Questionnaire environnemental (CE)**, joint au dossier de consultation, dument complété, **au format WORD** ou équivalent ;
5. **L’annexe 7 au RC : Détail quantitatif estimatif (DQE)**, joint au dossier de consultation, dument complété, **au format EXCEL** ou équivalent ;

Le candidat est également invité à remettre :

1. **L’acte d'engagement (AE),**selon le modèle correspondant joint dans le DCE (cf. formulaire ATTRI1) ;
2. **En cas de sous-traitance :** le candidat et, le cas échéant, chaque membre du groupement, est invité à remettre en même temps que l’offre, le formulaire DC4, joint au DCE, dûment complété et signé, pour chaque sous-traitant auquel le candidat ou un membre du groupement souhaite confier une partie de l’exécution du Marché public ;
3. **Le** **questionnaire « Egalité et Diversité »,** joint au DCE dument complété (cf. annexe 1 au CCAP).

## Clause Diversité et Egalité

Dans le cadre de sa candidature au double label « Diversité » et « Egalité », le CNC s’est engagé à mettre en œuvre des actions, procédures et outils au sein de ses procédures internes afin de garantir l’égalité de traitement de ses personnels et progresser en matière d’égalité entre les femmes et les hommes.

Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations ont été engagées auprès de l’ensemble du personnel, en ciblant plus particulièrement les encadrants et le service des ressources humaines. Le CNC met également en place des actions de prévention et de lutte contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes et des dispositifs de contrôle de la politique de rémunération.

En parallèle des actions internes qu’il met en en œuvre, le CNC souhaite impliquer ses différents partenaires, dont ses fournisseurs, dans la prise en compte de ces problématiques. Le CNC a ainsi choisi d’en faire une composante de sa politique d’achats responsables et de mobiliser ses fournisseurs sur ces enjeux.

Dans ce cadre, les candidats sont invités à remplir le questionnaire « Egalité et diversité » joint au DCE lors du dépôt de leur offre.

S’ils le souhaitent, les candidats peuvent en complément proposer tout élément permettant d’enrichir leur offre sur ces aspects sociaux.

# Analyse des réponses

## Examen des candidatures

Les candidats dont la candidature est jugée irrecevable, au sens de l’article R. 2144-7 du Code de la commande publique, sont éliminés.

Les candidatures sont appréciées au regard des éléments produits par le candidat à l’article 9.1 du présent RC, à savoir :

* Au titre de la capacité technique et professionnelle : les références et les effectifs ;
* Au titre de la capacité économique et financière : le chiffre d’affaires moyen ou équivalent.

Le CNC qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes se réserve le droit de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié.

## Examen des offres

### Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables

Les candidats ayant déposé une offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable, au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du Code de la commande publique, sont éliminés. Cependant, le CNC se réserve le droit de demander à tous les soumissionnaires concernés de régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu’elles ne soient pas anormalement basses.

### Pondération des critères

En application de l'article R. 2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en application des critères d’attribution définis ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pondération du critère** | **Eléments d’appréciation** | **Documents servant de base à l’analyse** |
| **Prix** | **35%** | Le prix sera apprécié au regard d’un scénario de consommation non communiqué aux candidats. | BPU et scénario de consommation |
| **Compréhension du besoin et des publics** | **25%** | Le critère sera apprécié au regard, notamment, des travaux réalisés par les candidats sur les titres :   * Jeune Juliette * Azur et Asmar | Document annexé au CMT |
| **Méthodologie** | **15%** | Le critère sera apprécié au regard, notamment, des éléments suivants :   * Modalités de sélection et de maintien de l’équipe de rédacteur * Modalités pour garantir la qualité et les délais des prestations * Modalités de gestion administratives des prestations | Cadre de mémoire technique (CMT) |
| **Equipe** | **15%** | Le critère sera apprécié au regard, notamment, des éléments suivants :   * L’organisation de l’équipe dédiée à la réalisation de prestations, * L’expertise de l’équipe dédiée à la réalisation de prestations (expérience, qualifications…), - hors rédacteurs * L’expertise et la pertinence des rédacteurs proposés (expérience, qualifications…), | Cadre de mémoire technique (CMT), CV, Annexe 5 |
| **Environnement** | **10%** | Le critère sera apprécié sur la base des éléments d’appréciation suivants :   * Actions en faveur de la diminution de la consommation énergétique et de l’impact carbone des prestations objet du marché. * Engagements en matière de diminution de l’impact en faveur de la diminution de la consommation énergétique et de l’impact carbone des prestations objet du marché. | Cadre de mémoire technique (CMT) |

1. **Négociation**

En application de l’article R. 2123-5 du Code de la commande publique, le CNC se réserve le droit d’attribuer le marché sur la base des offres initiales ou de négocier avec *a minima* les 3 candidats les mieux classés à la suite de l’analyse des offres initiales, sous réserve d’un nombre suffisant de candidatures et d’offres.

Les négociations peuvent, notamment, concerner le prix, la qualité des prestations, leur déroulement ou les délais.

Dans le cadre des négociations, le CNC se réserve le droit de demander aux candidats de régulariser leur candidature ou leur offre.

Les négociations peuvent prendre la forme d’échanges écrits ou d’entretiens oraux réalisés par téléphones ou dans le cadre de réunions dans les locaux du CNC. Les dates et heures des entretiens oraux sont déterminées d’un commun accord avec chaque candidat ou fixées, par le CNC, dans le cadre d’une convocation assortie d’un délai raisonnable.

Au terme des négociations, les offres des candidats sont analysées et classées dans les conditions définies à l’article 10.2 du présent RC.

# Attribution du marché public

S’il ne les a pas produits lors de la remise de son pli, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai fixé dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, les justificatifs et moyens de preuve suivants, justifiant qu’il n’entre pas dans un des cas d’interdiction de soumissionner prévus à l’article 45 de l’ordonnance du 23 juillet 2015, ainsi que, le cas échéant, les pièces prévues aux articles R 1263-12, D 8222-5 ou D 8222-7 ou D 8254-2 à D 8254-5 du Code du travail et une attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Le candidat sera également invité à signer son acte d’engagement, dans le cas où celui-ci n’aurait pas été signé lors de la remise des offres.

Le candidat devra produire les documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

En cas de groupement, le mandataire devra produire un document d’habilitation signé par les autres membres du groupement, justifiant de sa capacité à intervenir en leur nom et pour leur compte.

Si le candidat est un groupement, la demande du pouvoir adjudicateur sera adressée au mandataire, qui devra présenter les pièces exigées pour l’ensemble des membres du groupement dans le délai indiqué au présent article.

A défaut de transmission de ces documents dans le délai indiqué par le CNC, la candidature du soumissionnaire est rejetée.

Dans ce cas, le CNC se réserve le droit de solliciter le soumissionnaire dont l’offre a été classée immédiatement après la sienne pour produire les documents nécessaires. Au besoin, cette procédure peut être reproduite tant qu’il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n’ont pas été écartées au motif qu’elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Après signature de l’acte d’engagement par le représentant du CNC, le Marché public est notifié au Titulaire, conformément aux dispositions de l’article R. 2182-4 du Code de la commande publique.